Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier, Bundesrain 20, 3003 Berne

**Modification de l’ordonnance sur le registre foncier (pièces justificatives relatives aux successions et aux trusts) - procédure de consultation**

Monsieur le conseiller fédéral,
Madame la cheffe d’office,

Le Conseil d’État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du projet de révision de l’ordonnance sur le registre foncier et vous remercie de l’avoir associé à la procédure de consultation.

Les modifications que vous nous soumettez concernent les dispositions relatives aux successions régies par le droit étranger, en particulier les pays de common law, les trusts, les représentants d’héritiers et sont proposées notamment avec les objectifs de clarification et d’harmonisation avec la LDIP.

Notre autorité salue ces modifications et donne par conséquent un préavis positif à ce projet de modification de l’ordonnance sur le registre foncier.

Nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, Madame la cheffe d’office, à l’assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 18 novembre 2026

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,* F. MAIRY

*La chancelière,* S. DESPLAND